

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe de l'ASTPB ainsi que les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, santé et succès pour 2024.

L'Assemblée Générale du 23 juin 2023 a décidé à l'unanimité de modifier la cotisation pour l'année 2024.

La cotisation annuelle 2024 (hors saisonniers) passera de 84 à 90 euros HT / an / salarié (soit une actualisation de +7,1%) dans le contexte suivant :

- ⇒ Augmentation importante en 2024 de la charge liée au logiciel métier (informatique)
- ⇒ Une cotisation n'ayant pas évolué pendant trois années consécutives (malgré une inflation cumulée de 11,7% sur la période 2021-2023),
- ⇒ Une période de forte inflation (hausse des salaires, des consommables, de l'énergie...)

Les salariés saisonniers bénéficiant (pour une très grande majorité) d'une action collective de prévention, il est décidé à l'unanimité de réduire la cotisation à 30 euros HT / an / saisonnier pour l'année 2024

Par ces évolutions nous veillons à pérenniser les équilibres de l'association tout en lui donnant les moyens de mener ses missions.

Le Président,



J.D. DRONEAU »